

# CASE FOR REFUGEES

*Centre for advocacy, support and education for refugees*

## Fiche d'information: Discrimination raciale, harcèlement et haine raciale

Racial Discrimination, Harassment and Hatred - French

### Qu'est ce que la discrimination?

Discrimination signifie généralement que dans des circonstances identiques ou similaires, une personne est traitée moins bien qu'une autre, en raison de ses caractéristiques personnelles spécifiques.

La législation australienne dispose que la discrimination entre les personnes sur la base de leur race, sexe, âge, situation de famille, handicap et croyances religieuses ou politiques est illégale.

La discrimination prend deux formes principales:

**Discrimination directe:** quand une personne est traitée moins bien qu'une autre en raison d'une caractéristique personnelle.

**Discrimination indirecte:** quand une réglementation, une condition ou une pratique qui apparaît équitable, affecte en réalité négativement une large proportion de personnes appartenant à un groupe spécifique.

### Que signifie «discrimination raciale illégale»?

Pour pouvoir alléguer que vous êtes victime de discrimination raciale, l'action qui fait l'objet de votre plainte doit être illégale.

Il est illégal pour une personne ou une organisation d'agir de façon discriminatoire contre vous en raison de votre race, de la couleur de votre peau, de vos ascendants, de votre pays d'origine ou de votre ethnicité. La discrimination doit être subie dans le domaine public, comme par exemple en relation avec

l'emploi, l'éducation, l'accès aux lieux et véhicules publics, l'achat de biens ou services, ou le logement public. Par exemple, on ne peut pas vous refuser l'entrée dans un bâtiment public en raison de votre race.

Il existe cependant des exceptions et vous devez consulter un conseiller juridique pour vérifier si ces exceptions s'appliquent à votre cas. Par exemple, la discrimination contre une personne sur la base de sa race n'est pas illégale dans le contexte d'un emploi de garde d'enfants dans le logement de l'employeur.

### Qu'est ce que le harcèlement racial?

Il est illégal d'harcéler une personne en raison de sa race, de la couleur de sa peau, de son origine ethnique ou de sa nationalité, dans des domaines particuliers de la vie publique comme l'emploi, l'éducation et le logement.

Le harcèlement racial peut prendre de nombreuses formes comme des menaces, insultes et provocations basées sur la race, couleur, ascendance, origine ethnique ou nationalité.

### Qu'est ce que la haine raciale?

La législation australienne prohibe la haine raciale. La haine raciale se manifeste par des actions, des paroles en public ou des publications, qui peuvent offenser, humilier ou intimider une personne en raison de sa race, couleur, ascendance, origine ethnique ou nationalité.

**DÉNÉGATION DE RESPONSABILITÉ:** Cette fiche d'information ne fournit que des indications générales et ne saurait remplacer une consultation juridique. CASE for Refugees Inc rejette expressément, dans les limites prévues par la loi, toute responsabilité pour un préjudice direct ou indirect qui serait subi par le lecteur en raison de, ou en relation avec, son utilisation des informations contenues dans cette Fiche. Il incombe au lecteur d'obtenir des conseils spécifiques en fonction de ses circonstances personnelles.

# CASE FOR REFUGEES

*Centre for advocacy, support and education for refugees*

Il existe ici encore des exceptions à cette loi et vous devez consulter un conseiller juridique pour vérifier si ces exceptions s'appliquent.

## Déposer une plainte pour discrimination raciale, harcèlement racial ou haine raciale

Il existe des lois Fédérales et des lois d'Etat qui régissent la discrimination raciale, le harcèlement racial et la haine raciale. La législation fédérale est la Loi de 1975 sur la discrimination raciale (*Racial Discrimination Act, 1975 - Cth.*) et une plainte aux termes de cette loi sera généralement déposée devant la Commission des droits de l'homme (*Human Right Commission*). En Australie Occidentale, la législation applicable est la loi de 1984 sur l'égalité (*Equal Opportunity Act 1984 - WA*) et les plaintes sont déposées auprès de la Commission d'égalité (*Equal Opportunity Commission*).

Dans la plupart des cas, vous pouvez choisir de déposer votre plainte en vous appuyant sur la législation fédérale ou sur la législation d'état.

D'une façon générale, quelle que soit la législation choisie, une plainte doit être déposée dans les 12 mois suivant l'action discriminatoire.

Une fois que vous avez déposé votre plainte, soit auprès de la commission fédérale soit auprès de la commission d'état, cette Commission décidera si votre affaire doit être poursuivie. Si la Commission détermine que votre cas mérite d'être poursuivi, la première étape sera une conférence de conciliation à laquelle toutes les parties assisteront. La conciliation est un processus par lequel la Commission tente de trouver une solution au problème, par le biais d'un dialogue avec les deux parties. Réfléchissez à l'avance à la solution que vous souhaitez: par exemple, des excuses officielles publiées.

## Où s'adresser pour obtenir de l'aide?

CASE for Refugees Inc. est un centre juridique communautaire non gouvernemental et non confessionnel qui fournit des services juridiques généraux et d'immigration aux communautés de langue et culture étrangères (CaLD) d'Australie Occidentale. CASE for Refugees Inc. peut répondre à vos questions concernant discrimination, harcèlement et haine raciaux et vous aider à déposer une plainte auprès de la Commission des droits de l'homme (*Human Rights Commission*) ou de la Commission d'égalité (*Equal Opportunity Commission*).

Tous nos services sont gratuits mais nous acceptons avec reconnaissance les dons venant de personnes ou d'organisations. Tous les dons supérieurs à AUD\$2,00 peuvent être déduits du revenu imposable.

Les coordonnées de CASE for Refugees Inc. sont les suivantes:

245 Stirling Street, Perth

Western Australia 6000

Tél: (08) 9227 7311

Fax: (08) 9227 7188

Email: [admin@caseforrefugees.org.au](mailto:admin@caseforrefugees.org.au)



**DÉNÉGATION DE RESPONSABILITÉ:** Cette fiche d'information ne fournit que des indications générales et ne saurait remplacer une consultation juridique. CASE for Refugees Inc rejette expressément, dans les limites prévues par la loi, toute responsabilité pour un préjudice direct ou indirect qui serait subi par le lecteur en raison de, ou en relation avec, son utilisation des informations contenues dans cette Fiche. Il incombe au lecteur d'obtenir des conseils spécifiques en fonction de ses circonstances personnelles.